

# Bordereau de signature

ARR2017\_0163

Signataire	Date	Annotation
Julien Di Benedetto, Gestion des Actes MAIRIE	09/10/2017	<b>☑</b> Visa
Julien Di Benedetto, Gestion des Actes MAIRIE	09/10/2017	<b>Image:</b> Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		- Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-10-09)

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

### VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE REF: DV/SB

ARR2017 -

0163

#### ARRETÉ

## OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 10 OCTOBRE 2017 AU 15 OCTOBRE 2017 INCLUS.

Le Maire de la Commune de Noisiel.

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° DEL2014\_0073 et DEL2014\_0075, en date du 28 mars 2014, portant respectivement élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération n° DEL2016\_0018, en date du 12 février 2016, portant élection du 9<sup>éme</sup> Maire Adjoint,

VU la délibération n° DEL2016\_0020, en date du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel Vachez, Maire, du 10 octobre 2017 au 15 octobre 2017 inclus.

#### ARRETE

Article 1 : Monsieur Anasthasio Diogo 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint et Madame Pascale Natale, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjointe remplacent Monsieur Daniel Vachez, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 10 octobre 2017 au 15 octobre 2017 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anasthasio Diogo 1er Maire-Adjoint
- Madame Pascale Natale, 2ème Maire-Adjointe,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Article 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

0 6 OCT. 2017

Le Maire

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 0 9 OCT. 2017

Notifié le

0 9 OCT. 2017

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2